

Sanction scolaire très injuste

Par **keru**, le **25/02/2008** à **16:18**

Bonjour,

Voilà, mon affaire est relativement simple : mon fils de 11 ans, 6ème, d'un naturel calme, sans aucun antécédent, s'est fait insulté de façon répétée par un "camarade" de classe. Lassé, il lui a répondu en l'insultant de même. L'autre enfant lui a alors asséné un violent coup de poing en pleine figure (résultat: bosse et maux de tête pendant 48 heures et lunettes complètement déstructurées), avant de s'enfuir en courant.

Résultats des courses de la part du responsable du collège : mon fils est exclu 1 jour (je ne connais pas la sanction de l'autre gamin) !!! On lui inflige une sanction, alors qu'étant agressé et victime, j'estime, à priori, qu'il n'avait même pas à subir de punition (un réprimande aurait du suffire : "on n'insulte pas son camarade, quand bien même on est agressé verbalement"...), je trouve cela profondément injuste et arbitraire!

J'ai écrit par deux fois au proviseur, sans réponse jusqu'à présent. Je refuse cette exclusion. Comment puis-je contester cette décision injuste ? Pensez-vous que je puisse saisir le Tribunal Administratif ? (dans la hiérarchie disciplinaire scolaire, les punitions ne sont pas susceptibles de recours devant le juge, mais une exclusion entre dans le cadre des sanctions). Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Olivier**, le **25/02/2008** à **17:23**

Si je me souviens bien de mes cours de droit administratif, il me semble que les sanctions scolaires ont le caractère de mesure d'ordre intérieur et donc que le Tribunal se déclare incompétent... reste à contacter le conseil de parents d'élèves sinon...

Sinon vous pouvez toujours essayer de voir le proviseur et de lui dire que si l'insulte était "casse toi pauvre con" alors on devrait aussi exclure le président une journée (d'ailleurs une journée sans sarko à la télé ça ferait pas de mal...)

Par **bob**, le **25/02/2008** à **17:28**

Je confirme ce que dit Olivier, c'est bien une mesure d'ordre intérieur. Le recours se fait devant l'inspecteur d'académie il me semble

Par **akhela**, le **25/02/2008** à **20:09**

[quote="Olivier":3bi4weci]Sinon vous pouvez toujours essayer de voir le proviseur et de lui dire que si l'insulte était "casse toi pauvre con" alors on devrait aussi exclure le président une journée (d'ailleurs une journée sans sarko à la télé ça ferait pas de mal...)[/quote:3bi4weci]
:))

c'est toi qui dit ça Olivier ????? Image not found or type unknown

Par **Olivier**, le **25/02/2008** à **21:12**

eh oui que veux tu j'ai grandi, je me suis assagi et j'ai quitté un certain parti politique afin de rejoindre des couleurs plus connues sous le soleil du béarn...

Par **candix**, le **25/02/2008** à **21:37**

:D

mdr Image not found or type unknown

sinon pour le tribunal administratif, ^D la durée de la procédure votre fils sera diplômé à la fac

ou autre quand le proces sera fini Image not found or type unknown

Par **Katharina**, le **25/02/2008** à **21:49**

C'est sûr, puis encore faut-il prouver que votre enfant n'a pas commencé, ce genre d'histoires arrivent fréquemment [size=59:1pqmciux](si si j'en ai fais l'expérience ^^) [/size:1pqmciux], et personnellement mes parents n'ont pas eut besoin de faire de démarches ils m'ont juste fait comprendre que je n'avais rien à me reprocher, quand les enseignants voient une bagarre, ils ne peuvent pas deviner qui a fait quoi.

Par **Camille**, le **26/02/2008** à **12:41**

Bonjour,

[quote="Katharina":rjzow728]

quand les enseignants voient une bagarre, ils ne peuvent pas deviner qui a fait

quoi.[/quote:rjzow728]

D'autant que nous n'avons qu'une seule version des faits.

Probable qu'une "confrontation" se traduirait par :

- C'est lui qu'a commencé
- Non, c'est pas vrai, c'est lui, il m'a traité de x..., de y... et de z...
- Nan, sale menteur, c'est passeke tu m'avais appelé a..., b... et c...
- J'ai jamais dit ça ! C'est toi qui...

:D

Ah ! Ce monde merveilleux de l'enfance !!! Image not found or type unknown

Par **juliette**, le **26/02/2008 à 21:08**

Les sanctions scolaires ont le caractère de mesure d'ordre intérieur et donc le Tribunal administratif se déclare incompétent (sauf pour les mesures d'exclusion définitive).

Cependant les sanctions scolaires peuvent être contestées au niveau du rectorat.

Pour cela il faut écrire à l'inspecteur d'académie.

lui expliquant que un jour de renvoi pour des insultes c'est un peu abusé, et éventuellement en proposant que votre fils fasse une autre punition pour les insultes.

Par **meej**, le **06/11/2017 à 15:25**

Association : MEEJ (mon école est juste)

Mon fils un élève au niveau scolaire plus qu'honorable (félicitations, compliments de rigueur, niveau comportement pas une seule retenue, carnet de liaison vierge) a subi un renvoi définitif du lycée.

Lors d'un voyage scolaire fin janvier 2017 son comportement a été jugé innacceptable parce qu'avec 3 autres camarades, ils auraient chahuté dans le train couchette sur le retour et que leur professeur aurait frappé à la porte sans JAMAIS décliner son identité.?Les enfants se sont tus et ont refusés d'ouvrir.?Trois semaines après son retour, j'apprends que mon fils et ses camarades sont convoqués au conseil de discipline.

Mon fils m'avait raconté l'incident et je m'attendait à une sanction mais certainement pas à un renvoi définitif.

Quand à ses camarades aussi convoqués pour le même motif, ils ont été exclus que 3 jours. D'où mon étonnement et mon incompréhension.

Il y a manifestement eu une atteinte au principe de l'égalité. Je n'en resterais pas là devant une telle injustice.

Accompagnée d'un avocat, l'affaire est en cours et sera jugée devant un tribunal d'ici peu.

Pour mon fils le mal est fait mais suite à cette terrible sanction injustifiée, une association représentée par des parents d'élèves et d'un avocat a vu le jour.

Si vous avez vous-même ou un de vos proches besoin d'aide, de soutien ou d'un conseil concernant un conseil de discipline, n'hésitez pas à prendre contact avec moi.

Association : MEEJ (mon école est juste)

Mme Farrugia

Par **LouisDD**, le **06/11/2017** à **19:10**

Suppression d'une adresse mail.

Par **Isidore Beautrelet**, le **07/11/2017** à **07:10**

Bonjour

J'ai également supprimé le nom de l'établissement.

Par **Cilou**, le **09/07/2024** à **23:42**

Bonsoir,

Mon fils était cette année en 6ème dans un collège privé sous contrat. Durant l'année, il a eu quelques remarques concernant son comportement sur le cahier de correspondance. Il a aussi été retenu une heure suite à une altercation avec un camarade (il a tapé cet élève car il lui avait jeté sa règle au visage).

En toute fin d'année (fin juin), il a "pissé" sur le mûr des toilettes.

Cette "grosse bêtise" a entraîné un conseil de discipline qui a abouti à son exclusion définitive.

Bien sûr, mon fils a été sermonné, sévèrement sanctionné pour son acte à la maison. Mais je trouve l'exclusion définitive extrêmement sévère voire injuste.

Qu'en pensez-vous?